

Sous réserve d'autorisation d'ouverture  
par la DRAJES de Normandie

### CALENDRIER PREVISIONNEL

#### DATES

Du 30 Septembre 2024  
Au 06 Février 2026

#### LIEU

Hérouville-Saint-Clair  
Accessible aux personnes en  
situation de handicap

#### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Fin des inscriptions :  
30.08.2023

#### DURÉE

900 heures :  
600h aux CEMEA  
300h minimum en structure  
professionnelle.

#### TAUX DE RÉUSSITE

100% sur la dernière promotion

#### RÉUNIONS D'INFORMATIONS

21.03.2024 et 30.05.2024 à 18h30

#### CONTACTS

CEMEA DE NORMANDIE  
5 rue du Docteur Laënnec  
14200 - Hérouville-Saint-Clair  
02.31.86.14.11  
www.cemea-normandie.fr  
contact.caen@cemea-normandie.fr

### LE BPJEPS

Le **B**revet **P**rofessionnel de la **J**eunesse, de l'**É**ducation **P**opulaire et du **S**port est un diplôme de niveau 4 qui vise à former et qualifier des animateurs professionnels. **N° RNCP : 28557**

### OBJECTIFS

Cette formation vise à former un professionnel de l'animation, technicien de l'éducation populaire, capable de développer sur des territoires, des actions et des projets d'animation.

Il a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure.

Il peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

### LES UNITÉS CAPITALISABLES

**UC1** : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

**UC2** : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

**UC3** : Conduire une action d'animation du « Loisirs Tous Publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs (ACM)

**UC4** : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « Loisirs Tous Publics ».

### LES DE CETTE FORMATION

Possibilité de suivre la formation  
en apprentissage.

Le rythme de l'alternance  
(environ 1 semaine/mois aux CEMEA).

Elle permet de se présenter au concours  
d'animateur au sein de la Fonction  
Publique Territoriale.

Le BPJEPS LTP permet de diriger des  
Accueils Collectif de Mineurs.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le BPJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Suite au jury régional final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

## CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

### — Déposer un dossier d'inscription complet

(à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : [www.cemea-normandie.fr](http://www.cemea-normandie.fr))

### — Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante (en cours de validité) :

PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU de niveau 1 ou 2, SST.

### — Être titulaire d'un des diplômes suivants :

BAFA, CPJEPS, CQP Animateur Périscolaire, BAFD, BAC PRO « service de proximité et vie locale », BAC PRO agricole, BP délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS (toute spécialité)

**Ou** être capable de justifier d'une expérience minimale de 200 heures d'animation auprès d'un groupe, au moyen d'une attestation délivrée par une ou des structures d'accueil.

### — Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation

Prise en charge par un employeur

Financement Région ou Pôle Emploi (D.E.)

## COÛT DE LA FORMATION

— Frais de dossier : 50€ - (demandeur d'emploi : 25€)

— Coût pédagogique de la formation : 15€/heure

— Conditions Générales de Vente :

<https://cemea-formation.com/CGV/>

## FINANCEMENTS POSSIBLES

— Compte Personnel de Formation (CPF)

— Contrat d'apprentissage (CFA PSS)

— Contrat de professionnalisation

— Dispositif Pro-A

— Prise en charge par un OPCO

— Prise en charge par un employeur

— Financement Région ou Pôle Emploi (D.E.)

## EMPLOI

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations,...), ainsi que dans une moindre mesure sous statut de travailleur indépendant.

Le secteur associatif et la fonction publique territoriale sont les employeurs principaux des animateurs loisirs tous publics.



### Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.

### Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- La formation est un lieu du développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.